



L'Intersyndicale des Orthophonistes alerte le Gouvernement et s'étonne des réponses obtenues

Suite à sa demande en date du 21 février, l'Intersyndicale des Orthophonistes a obtenu un rendez-vous le jeudi 14 avril 2022 en visioconférence pour échanger avec M. Delescluse, membre du cabinet d'Olivier Véran, ministre de la Santé.

Il nous a dressé un bilan reluisant du quinquennat d'Emmanuel Macron, affichant une ferme assurance quant à l'orientation de la politique de santé, notamment du Ségur. Celui-ci aurait eu pour but d'avoir des grilles uniformisées par niveau de diplôme.

Notre constat n'est pas le même et aucune de ces décisions ne permet d'enrayer les problèmes que connaît notre profession :

- les études sont menacées par les **expérimentations de mutualisation** qui risquent de porter atteinte à la spécificité de notre métier,
- les **revalorisations salariales sont insuffisantes**,
- le Ségur est discriminant et trompeur, il induit un traitement différencié selon la profession et l'institution dans laquelle on travaille (CTI non accordé pour tous),
- on assiste de plus en plus à une **casse des institutions**, entraînant pénurie et fuite des soignants.

Le Ségur et les négociations en cours pour les conventions collectives dans le médico-social ou pour le statut dans la Fonction Publique Hospitalière ont pour but de favoriser des accords locaux au détriment de la législation nationale.

Nous dénonçons ce désengagement de l'Etat avec l'introduction de dérégulations au niveau de l'organisation du travail dans les équipes, du recrutement, de la rémunération, de la formation initiale. Les mutualisations de formation en santé apparaissent ainsi comme des moyens de réduction budgétaire et de gestion de pénurie.

Nous demandons donc au Ministère de la Santé et au Gouvernement de prendre leurs responsabilités et d'œuvrer pour l'accès au soin pour toutes et tous et sur tout le territoire et ainsi :

- protéger le diplôme et la qualification professionnelle des orthophonistes (certificat de capacité d'orthophoniste encadré par le Code de la Santé Publique, niveau bac+5),
- garantir la qualité de la formation en donnant de vrais moyens aux universités pour le recrutement d'enseignants chercheurs et d'enseignants cliniciens,
- donner aux équipes soignantes les moyens de travailler et de soigner,
- mettre fin aux difficultés de recrutement des orthophonistes en proposant des postes réellement attractifs et pérennes dans les secteurs sanitaire et médico-social,
- pérenniser les lieux de stage pour les étudiants afin de préserver leur qualité de formation,
- revaloriser les salaires des orthophonistes à leur juste valeur par des grilles s'appliquant à tous (bac+5).

Il nous a été promis que le dossier des orthophonistes serait transmis au cabinet suivant. L'Intersyndicale des orthophonistes y veillera et ne manquera pas de solliciter rapidement un nouveau rendez-vous pour obtenir des réponses à ses demandes.

CFTC Santé-Sociaux : Chantal AUBRY (01.42.11.78.05)

CGT-UFMICT : Claire DELORE (06.33.82.25.90)

FOF : Véronique PUIER (07.82.86.13.45 / 03.88.35.90.52)

FNEO : Sophie HEULLE (06.99.63.01.11)

FNO : Antoinette LEJEUNE (06.78.54.46.20)